

APPEL DE PROPOSITIONS — EACEA/02/08**Coopération entre l'Union européenne et les États-Unis dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle****Atlantis: Initiatives pour la création de liens transatlantiques et de réseaux universitaires dans le domaine de la formation et des études intégrées**

(2008/C 13/06)

1. Objectifs et description

Le présent appel de propositions a pour objectif général de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples de l'Union européenne et des États-Unis, notamment une meilleure connaissance de leurs langues, cultures et institutions respectives, et d'améliorer la qualité du développement des ressources humaines dans l'Union européenne et aux États-Unis.

L'appel de propositions porte sur trois types d'initiative, à savoir:

Action 1 — Projets de consortiums pour la création de diplômes transatlantiques

Cette action soutient les consortiums d'établissements d'enseignement supérieur européens et américains (ci-après «consortiums») en vue de la mise en place de programmes universitaires mixtes/doubles ou communs, désignés sous le nom de «diplômes transatlantiques» dans le présent document. L'aide offerte peut prendre la forme de bourses de mobilité pour les étudiants et le personnel universitaire (corps enseignant et administration).

Action 2 — Projets de mobilité privilégiant l'excellence

Cette action fournit un financement aux projets de développement de programmes d'études internationaux impliquant une mobilité transatlantique à court terme non directement liée à l'obtention d'un diplôme commun ou mixte/double. L'aide inclut des bourses de mobilité pour les étudiants et le personnel universitaire (corps enseignant et administration).

Action 3 — Mesures à caractère stratégique

Cette action soutient les projets et activités multilatéraux UE-États-Unis destinés à renforcer la collaboration dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

2. Candidats admissibles

La présentation de demandes de subvention dans le cadre du présent appel de propositions est réservée aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux établissements d'enseignement et de formation professionnels. En ce qui concerne les mesures à caractère stratégique, l'appel s'adresse également à d'autres organisations, telles que les agences d'accréditation, les agences ou organisations chargées de l'éducation, les sociétés privées, les groupes industriels et commerciaux, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche et les organismes professionnels. Pour être admissibles, les candidats doivent être établis dans l'un des États membres de l'Union européenne.

3. Budget et durée des projets

Le budget disponible s'élève à environ 4,5 millions d'euros (EUR), dont la majeure partie sera allouée aux projets de consortiums pour la création de diplômes transatlantiques relevant de l'action 1. En ce qui concerne les établissements américains, un financement comparable sera disponible. Il est prévu de financer huit projets au titre de l'action 1 (montant maximal de financement de 408 000 EUR/428 000 EUR), quatre projets au titre de l'action 2 (montant maximal de financement de 180 000 EUR) et sept projets au titre de l'action 3 (montant maximal de financement de 70 000 EUR). La durée des projets sera de quatre ans pour ceux relevant des actions 1 et 2, et de deux ans pour ceux relevant de l'action 3.

4. Délai

Les demandes de subvention seront envoyées à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» au plus tard le **2 avril 2008**.

5. Informations complémentaires

Le texte complet de l'appel de propositions et les formulaires de demande sont disponibles à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/education/programmes/eu-usa/index_en.html. Les candidatures doivent satisfaire aux critères précisés dans le texte complet de l'appel de propositions et être présentées par l'intermédiaire du formulaire prévu à cet effet.
